COMPTE-RENDU: Réunion du Conseil Municipal

<u>Séance du</u> : Lundi 10 Mars 2014 à 20 h 30

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal

<u>Présents</u>: Mesdames FRUALDO A. PIATTI G. QUIVIGER G. CAGNAT M. Messieurs MONNAUX H. HUGOT D. RAVON H. CAUSSARD J.P. GOUSSARD D. JOVIGNOT P. MATHIEU C. THOUVEREY P.

Absents : Monsieur TISSIER A. (pouvoir ROYER C.)

Secrétaire de séance : Madame FRUALDO Annie

<u>VOTE DES BUDGETS 2014 (Budget Principal et Budget Assainissement)</u>

Budget principal:

Fonctionnement : Dépenses et Recettes 2.075.000 €

Investissement : Dépenses et Recettes 3.796.000 €

Budget assainissement:

Fonctionnement : Dépenses et Recettes 264.000 €

Investissement : Dépenses et Recettes 225.700 €

Budgets adoptés à l'unanimité.

ACHAT D'UNE BANDE DE TERRE M. BEAU J. Paul (besoins agrandissement de la chaussée Rue des Fossés)

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition d'une bande de terre à M. BEAU J. Paul Rue des Fossés, pour les besoins d'agrandissement de cette voirie et consécutivement au projet du complexe scolaire (1 are 22 Parcelle AO 881) à 9.00 € soit 1.098 €.

TRAVAUX EGLISE (Meneaux)

Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise S.A.T.R. pour la réfection des meneaux de l'église, pour un montant de 17.970.00 € (compris des travaux imprévus).

COMPLEXE SCOLAIRE

➤ Etude est faite sur les propositions établies par les banques sur le projet de contracter un emprunt de 1.500.000 €. sur 20 ans. Il est décidé de retenir pour un 1^{er} jet, la Banque Populaire et la Banque Postale. La décision sera prise suivant obtention d'un complément de renseignements.

➤II est décidé de retenir la SMABTP pour la contraction d'une assurance Dommages et Ouvrages.

Le montant retenu s'élève à : 25.173,39 € TTC.

SYNDICAT DE LA VALLEE DU SEREIN

Suite à la fusion des syndicats de l'Yonne et Côte d'Or en un syndicat unique de bassin versant, il est accepté de verser une nouvelle participation d'un montant annuel de 1.508,00 €.

ENTRETIEN DES RESEAUX (Assainissement eaux usées et eaux pluviales)

Suite au résultat de l'appel d'offres sur la retenue de l'Entreprise chargée de l'entretien annuel de ces réseaux, il est décidé de retenir : par 1 contre 2 abstentions et 11 voix l'Entreprise BERTRAND 89300 JOIGNY, pour un montant annuel de 8.660,00 € HT.

TRAVAUX RENOVATION DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal accepte les travaux supplémentaires apportés aux travaux de rénovation de la Mairie.

➤ MARQUIS 1.758,09 € (- value et + réfection sol salle partie scène, mur du hall, boîte au lettre)

➤ CHIAVAZZA 614,10 € HT (plafond du hall et montée de l'escalier).

QUESTIONS DIVERSES

Il est décidé d'inscrire un nouveau candidat au stage d'artificier pour l'année 2014.

Il est rappelé :

La pose de panneaux pour indiquer le parking communal, Grande Rue (urgent).

➤ De demander le déplacement de panneaux Ligny le Châtel à certains endroits, abritant de nouvelles constructions.

Les membres présents,

Fait à LIGNY LE CHATEL le 10 Mars 2014,

le Maire ROYER C.